



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 septembre 2023

MOBILITÉS : INAUGURATION DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE PONT ENTRE SAINT-VALLIER ET SARRAS

Afin d'assurer la sécurité des cyclistes du quotidien et des usagers de la ViaRhôna, le Conseil départemental de la Drôme a réalisé une piste cyclable sur le pont sur le Rhône entre Saint-Vallier et Sarras.

Le développement des mobilités douces, la pratique du vélo au quotidien et la fréquentation des itinéraires cyclables comme la ViaRhôna nécessitent des voies sécurisées. Pour répondre à ces enjeux, le Département de la Drôme a réalisé une piste cyclable sur le pont entre Saint-Vallier et Sarras, conjointement à des travaux de remise en peinture et de réfection des trottoirs. Ces travaux ont été inaugurés ce mardi 26 septembre par la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON et le Président du Conseil départemental de l'Ardèche, Olivier AMRANE, en présence notamment du vice-président chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives, Jean-Michel AVIAS, du conseiller départemental délégué aux mobilités actives, André GILLES, des maires des deux communes et de nombreux élus locaux.

Remise en peinture

Ce pont de 236 m de long construit en 1971 supporte un trafic d'environ 9 000 véhicules par jour, dont environ 6 % de poids lourds. Dans le détail, les travaux ont concerné la remise en peinture des poutres métalliques, y compris la passerelle de service, la réfection des trottoirs et l'aménagement du trottoir amont en piste cyclable. Ils se sont déroulés en deux phases, entre mai 2022 et août 2023, avec la plus grande partie du chantier sous alternat et le maintien du trafic fluvial. Pour la peinture, les poutres métalliques en sous face de l'ouvrage ont été décapées et protégées par trois couches de peinture de compositions différentes. Les anciennes peintures au plomb, récupérées par aspiration, ont été acheminées dans un centre de traitement spécialisé.

Création d'une piste cyclable

Dans la continuité de la ViaRhôna, la création d'une piste cyclable sur le trottoir amont a nécessité le rétrécissement de la chaussée de 7 m à 6,30 m. La piste cyclable, de 2 m de large est séparée de la chaussée par une bordure haute surmontée d'une barrière métallique. Elle est sécurisée côté fleuve par un garde-corps rehaussé à 1,2 m. Le côté aval du pont sera, lui, réservé aux piétons. Les garde-corps des deux côtés ont été repeints. Ces travaux, d'un montant de **2 M€** ont été pris en charge à parts égales par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON, « ***Ce type d'aménagement s'inscrit pleinement dans notre politique de développement des mobilités douces et du vélo au quotidien. Nous avons adopté en 2021 un plan vélo de 42 M€ qui comprend des aménagements sur nos routes départemen-***

tales, un fort soutien aux EPCI pour les aménagements sur les voies communales hors agglomération et un volet pour la pratique du cyclotourisme. Les premiers aménagements de ce plan sont en cours de réalisation, notamment sur les territoires de Valence Romans Mobilités et de Arche Agglo. Avec ce plan vélo, le Département s'inscrit comme un acteur majeur des transitions environnementales et sociétales et remplit son rôle d'aménageur du territoire et de partenaire de proximité des Drômois ».